

Tél/fax : 04 90 75 40 01  
e-mail :  
secretairegenerale@villars84400.fr

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Département de Vaucluse  
Mairie  
de

**VILLARS**  
84400

## ARRÊTÉ DU MAIRE

**AR-2026-024**

**PORTANT délégation de fonctions et de signature**  
À Madame Marlène JEAN, 3ème Maire-Adjoint

Le Maire de la commune de VILLARS (Vaucluse),  
Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment son article L.2122-18 alinéa 1 ;  
Vu le Code des relations entre le public et l'administration ;  
Vu le procès-verbal de la séance d'installation du Conseil municipal en date du 20 mars 2026 constatant l'élection de Madame Marlène JEAN en qualité de 3ème adjointe au Maire ;  
Vu la délibération n° D-2026-03-01-02 du 20 mars 2026 fixant les indemnités de fonction des élus ;  
Considérant la nécessité, pour la bonne marche des affaires communales, de déléguer une partie des fonctions du Maire ;

### ARRÊTE

#### Article 1 :

En application de l'article L.2122-18 alinéa 1 du Code général des collectivités territoriales, délégation de fonctions est donnée à Madame Marlène JEAN, 3ème adjointe au Maire, à l'effet d'exercer, sous notre surveillance et responsabilité, les attributions suivantes :

- Assurer le suivi et le soutien des associations locales dans leurs activités ;
- Instruire et proposer l'attribution des subventions aux associations, dans le respect du budget voté par le Conseil Municipal ;
- Veiller à la bonne organisation des manifestations associatives et à leur sécurité, en lien avec les services municipaux compétents et l'adjoint à la sécurité ;
- Promouvoir le développement de la vie associative sur la commune et faciliter les partenariats entre associations et avec la municipalité ;
- Représenter la commune auprès des instances et fédérations associatives

#### *2. Jeunesse*

L'adjoint est chargé de :

- Suivre les politiques communales en faveur des jeunes (animations, séjours, loisirs, éducation à la citoyenneté).
- Coordonner les activités des structures jeunesse notamment l'école
- Proposer des initiatives et projets favorisant l'insertion, la formation et l'engagement des jeunes.
- Représenter la commune dans les réseaux jeunesse départementaux ou régionaux.

#### *3. Sport*

L'adjoint est chargé de :

- Suivre et soutenir le développement du sport amateur et des clubs sportifs communaux.
- Veiller à l'entretien, à la gestion et à la mise à disposition des équipements sportifs municipaux.

- Proposer des actions favorisant la pratique du sport pour tous et l'organisation de manifestations sportives.
- Représenter la commune auprès des fédérations sportives et des instances départementales ou régionales.
- Veiller au respect des réglementations et à la sécurité lors des événements sportifs.

**Article 2 :**

Dans le cadre des attributions définies à l'article 1, délégation permanente de signature est donnée à Madame Marlène JEAN à l'effet de signer tous actes, arrêtés, décisions, correspondances et documents afférents aux matières précitées.

Tous les actes signés devront comporter la mention :

« Par délégation du Maire »

**Article 3 :**

Le présent arrêté sera :

- inscrit au registre des actes de la commune ;
- transmis au représentant de l'État dans le département ;
- transmis au comptable public pour l'exécution des dispositions relatives aux indemnités de fonction ;
- notifié à l'intéressé ;
- Le Maire de la commune de Villars est chargé de l'exécution du présent arrêté.

**Article 4 :**


Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Nîmes dans un délai de deux mois à compter de sa notification.

Le tribunal administratif de Nîmes peut être saisi par l'application Télérecours citoyens, accessible par le site : [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)

Fait à VILLARS, le 23 mars 2026

Notifié à l'intéressé le 23 mars 2026

Madame Marlène JEAN



Le Maire,  
Thomas SAMPIETRO

